



DANCE ON – CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE 2026 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – DANCE ON !

La Compétition Chorégraphique DANCE ON ! est ouverte à tous.

Organisée par l'association « **La Rue Est à Nous** ».

Article 2 – Inscription au concours

Les inscriptions se font sur **présélection vidéo**.

Les danseurs et danseuses souhaitant participer doivent envoyer une vidéo de 2 à 3 minutes via **YouTube...**

Période de présélection : du 28 janvier au 10 avril 2026.

Aucune vidéo ne sera acceptée après cette date.

Éligibilité :

- Tous les danseurs de France & à l'international, niveaux intermédiaire/avancé, pour enfants, ados, adultes, duo, groupe ou megacrew
- Âgés de 08 à 30 ans
- Styles acceptés : Hip-Hop Freestyle, Popping, Locking, Bboying, Afro, Krump, Électro, Housedance, Waacking, Kpop, Vogue...
- Durée de la représentation : 2 à 3 minutes

Catégories :

- **SOLO** : Niveau intermédiaire/avancé
- **DUO** : Niveau intermédiaire/avancé
- **GROUPE (5 à 12 personnes)** : Niveau intermédiaire/avancé
- **MEGA CREW (15 à 20 personnes)** : Niveau intermédiaire/avancé

Frais d'inscription :

- Solo : 25€
- Duo : 30€/personne
- Groupe : 20€/groupe + 5€/personne

- Méga crew : 20€/megacrew + 5€/personne

Le frais d'inscription est **non-remboursable** pour les groupes sélectionnés. Le paiement doit se faire à l'ordre de l'**Association « La Rue Est à Nous »**.

Le responsable recevra par mail la convocation.

Article 3 – Déroulement & instruction

- Un danseur a droit à **2 passages maximum** sur scène.
- Une même école ne pourra pas dépasser **3 passages** sur scène (groupe/solo/duo/improvisation compris).

Article 4 – Notation

- **PERFORMANCE** : créativité, utilisation de l'espace scénique, présence scénique, respect du style, look, pouvoir de divertissement du public
- **TECHNIQUE** : musicalité, synchronisation, maîtrise des styles, gestion de l'espace et de la mobilité

Article 5 – Costumes et accessoires

- Costumes et accessoires autorisés.
- Tenue indécente ou choquante sera pénalisée.
- Accessoires autorisés : chapeaux, casquettes, écharpes, gants, maquillage.
- Interdits : produits inflammables, liquides, toxiques, paillettes volantes, confettis, talc.

Article 6 – Disqualification

Motifs de disqualification :

- Non-respect du règlement
- Dépassement de la durée de la variation
- Sous l'emprise d'alcool ou dopants
- Manque de respect envers le jury, organisateurs ou autres candidats

Article 7 – Assurance

En s'inscrivant, le candidat atteste être couvert par son **assurance responsabilité civile** et ne pas engager de démarches juridiques contre l'association et DANCE ON.

Article 8 – Date et lieu

- **Date** : Jeudi 30 avril 2026
- **Lieu** : Théâtre du Gymnase Marie-Bell, 38 Boulevard Bonne Nouvelle – 75010 PARIS
- **Tarif public** : 25€/spectateur sur place

Article 9 – Ordre de passage & récompense

- Ordre de passage déterminé par **tirage au sort**
- Pas de répétition sur scène
- Dimensions scène : 12m profondeur x 10m largeur, coulisses : fond et avant-scène, cour et jardin
- Début concours : 14h30, **ouverture des portes : 14h00**
- Loges disponibles pour danseurs.

Récompenses :

- **1er Prix** : 500€ pour la meilleure chorégraphie face au Champion en titre.
- **2ème Prix** : Coup de cœur jury
- **3ème Prix** : Prix du public

Aucune note ne sera communiquée après la remise des prix.

Article 10 – Engagements des participants

La participation implique l'acceptation totale du règlement et la cession des **droits d'image, vidéo et nom de scène** pour promotion par l'association.

Article 11 – Circonstances exceptionnelles

L'association se réserve le droit d'écourter, annuler ou prolonger l'événement en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 12 – Défraiements

Aucun défrayement. Déplacements, repas et logements à la charge des participants.

Article 13 – Droit applicable

Règlement soumis aux lois françaises. Toute difficulté d'interprétation sera tranchée par l'association.

Article 14 – Jury

- Composé de **3 membres**
- Jurés : danseurs professionnels et chorégraphes reconnus
- Décisions souveraines et sans appel
- En cas d'égalité lors de la finale, la voix du président du jury est prépondérante

Article 15 – Sélection des finalistes

- Après passages scéniques, le jury désigne **un finaliste**
- Ce finaliste est qualifié pour la **Finale Officielle DANCE ON – Défense du Titre**

Article 16 – Finale “Défense du Titre”

- Le finaliste affronte le **groupe champion en titre – LA SQUALA**
- LA SQUALA : champion de la 1^{re} édition, qualifié d'office et détenteur du titre

Article 17 – Modalités artistiques de la Finale

- **Passages** : finaliste puis LA SQUALA
- **Chorégraphies** : libre choix du même show ou nouvelle création
- Le jury évalue chaque passage indépendamment

Article 18 – Attribution et transmission du titre

- Jury vote pour le vainqueur de l'édition
- Si LA SQUALA gagne : conserve son titre
- Si le finaliste gagne : devient nouveau champion
- Remise officielle du titre sur scène

Article 19 – Propriété du concept

- Le concept DANCE ON – Le Meilleur des shows l'emporte (finale et défense du titre) est **propriété exclusive** de l'association

- Toute reproduction sans autorisation interdite.

Surface de scène et sécurité

- 10m x 12m, ajustable par les organisateurs
- Interdiction d'utiliser farine, huiles, liquides glissants

Aspects médicaux

- Signaler tout blessé/malade avant ou pendant la compétition
- Retrait obligatoire en cas de danger pour la santé

Prérequis concernant la musique

1. Chorégraphie exécutée sur **musique préparée et fournie**
2. Musique envoyée avant le **10 avril 2026**
3. Nommer fichier : nom du groupe/catégorie
4. Apporter une clé USB avec la musique le jour J.

Signature

Je soussigné(e)

Responsable du ...

Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait à ... le ...

Signature « Lu et Approuvé »